

LA MUNICIPALITÉ DE PULLY VOUS
SOUHAITE DE BONNES FÊTES
DE FIN D'ANNÉE ET FORME LE VŒU
QUE 2023 AMÈNE À TOUTES ET
TOUS SANTÉ ET SÉRÉNITÉ.

VIGNES
OPENSUNDAY
TRAVAUX
PORTRAIT
ÉNERGIE
MOBILITÉ
JEUNESSE
BUDGET 2023
BRÈVES
PULLY-PLAGE
CULTURE
AGENDA

ÉDITO

On le constate, la situation financière de la ville reste très préoccupante, et malgré les restrictions imposées à l'ensemble des services de l'administration par la Municipalité, nos dépenses progressent globalement, par le fait de facteurs externes, tels que la hausse des coûts de l'énergie, l'inflation, qui impacte l'ensemble de nos fournitures ainsi que notre masse salariale, ou encore l'augmentation des taux d'intérêts, qui pèse sur nos charges financières.

Les dépenses qui nous sont imposées (cohésion sociale, solidarité entre communes, transports publics) continuent de peser sur le budget, avec une augmentation de 5.5 mios par rapport au budget 2022, et de 6.5 mios par rapport aux comptes 2021.

Comme relevé à maintes reprises, ces dépenses (plus précisément le système qui détermine leur répartition entre les communes) sont à l'origine de notre déficit structurel.

Une réforme de ce système confiscatoire est urgente. Nous en attendons des signes concrets d'ici l'été, venant de deux démarches parallèles: l'élaboration d'un contre-projet à l'initiative «SOS Communes», annoncé par le Conseil d'Etat, et l'arrêt attendu du Tribunal fédéral, qui tranchera les arguments juridiques soulevés dans notre recours contre ce système de répartition.

Malgré ce contexte défavorable, nous devons assumer une série d'investissements indispensables. C'est le cas notamment pour répondre aux besoins scolaires urgents, récemment identifiés, et qui ne pourront pas être absorbés sans constructions provisoires. Ces besoins en nouvelles classes touchent tant le primaire que le secondaire, avec des solutions à mettre en œuvre dès la rentrée scolaire d'août 2023 déjà.

Face à cette pression sur nos infrastructures publiques, certaines et certains pointent du doigt une prétendue volonté de densification de la Municipalité. En réalité, les constructions sur notre territoire communal sont essentiellement le fait de propriétaires privés, qui concrétisent des droits à bâtir anciens, acquis dans les années cinquante. La Municipalité n'a pas d'autre choix que d'octroyer les autorisations de construire à des projets conformes aux bases légales en vigueur. A l'évidence, ces nouveaux biens, en vente ou en location, répondent d'ailleurs à un besoin, puisqu'ils trouvent toujours preneurs.

Malgré le contexte financier difficile, la Municipalité a la responsabilité de mettre à disposition les infrastructures nécessaires à notre population, ainsi que de maintenir la valeur du patrimoine communal.

La Municipalité

LE DOMAINE VITICOLE DE PULLY

VENDANGES

De mémoire de vigne, les vendanges 2022 n'ont jamais été aussi précoces. Le dérèglement climatique est certainement lié à ce phénomène, mais il a aussi d'autres impacts sur le vignoble de Pully. Le déficit hydrique et la canicule qui ont prévalu depuis le prin-

temps, jusqu'aux vendanges ont eu pour conséquences de produire un raisin en quantité mais avec peu de jus. Cependant, le millésime 2022 sera de bonne qualité, puissant, tannique, riche en complexité et aromatique. Rendez-vous au printemps 2023 pour le découvrir!



LE GLYPHOSATE

Le vignoble de Pully poursuit sa mutation vers une production plus respectueuse de l'environnement. Les étapes dernièrement franchies sont l'arrêt de l'utilisation d'herbicides et du glyphosate ainsi que la plantation de nouveaux cépages multi-résistants, comme le Divona. Des nattes biodégradables, pour empêcher la pousse de l'herbe au pied des ceps, sont actuellement testées sur une partie du vignoble de Rochettaz. Si l'essai est concluant, cette mesure sera appliquée sur l'ensemble de ce vignoble.

QUELS TRAITEMENTS?

Depuis deux ans, des essais de traitement par drone ont été réalisés dans les vignes de Rochettaz. Cette nouvelle méthode permet de diminuer fortement la quantité de produits grâce à une application plus ciblée. La précision des traitements est également appréciée par les habitantes et les habitants résidant à proximité des vignes «urbaines» de la Commune. La diffusion du produit est mieux contrôlée et limite la dispersion hors des rangs de vignes. Toutefois, une partie des traitements doivent encore être effectués au moyen du tracteur viticole. Après l'essai concluant de ce type de traitement à Rochettaz, les vignes de Pévret seront traitées de la même manière dès 2023.

BIODIVERSITÉ

En 2022, plus de 200 arbustes indigènes ont été plantés dans les vignes de Pully. Ces plantations ont peu d'impact sur la pollinisation des vignes mais permettent de favoriser la venue d'insectes (abeilles, etc.) et petits mammifères (hérisson, reptiles, etc.) qui trouvent une nouvelle source de nourriture. Cette démarche s'inscrit dans la suite des mesures déjà prises par la création de nichoirs pour accueillir la huppe fasciée.

SPORT

OPENSUNDAY À PULLY

Du 6 novembre 2022
au 2 avril 2023

Rens.: Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique, M. Alexaline, jeunesse@pully.ch



A l'initiative de la Ville de Pully, les portes de la salle de sport du Collège de l'Annexe Ouest s'ouvrent à nouveau chaque dimanche aux enfants de la 3P à la 8P de 13h30 à 16h30 afin de leur proposer des activités sportives et ludiques, pour venir s'amuser et se dépenser dans une ambiance bienveillante et respectueuse envers chacune et chacun. Ces événements sont gratuits et ouverts à toutes et tous. Cet accueil libre est géré et encadré par la fondation IdeeSport et Procap.

ÉNERGIE

LABELLISATION
CITÉ DE L'ÉNERGIE

Distinguée «Cité de l'énergie» par l'association du même nom en 2017 avec un score de 57.4%, la Ville de Pully a brillamment renouvelé sa labellisation en septembre 2022 en atteignant 67.8%. Cette distinction récompense la politique ambitieuse et pragmatique en matière d'énergie et de climat menée par la Municipalité.

Les principales mesures ayant mené à ce succès sont la création d'un fonds d'encouragement pour l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables, la révision de la planification énergétique territoriale visant un approvisionnement du territoire fortement décarboné ainsi que le projet de déploiement d'un chauffage à distance alimenté par l'eau du lac.

Pour rappel, le label Cité de l'énergie est obtenu dès que 50% des mesures préconisées par l'Association Cité de l'énergie sont réalisées. Le label Cité de l'énergie Gold, la plus haute distinction accordée par l'Association, qui constitue le nouvel objectif de la Municipalité, est quant à lui obtenu à partir de 75%.

ECOWATT 2023

La Ville de Pully, au travers de son programme Ecowatt, encourage les initiatives privées visant l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Depuis son lancement en 2019, ce sont plus de 900 Pulliérannes et Pulliérans qui ont ainsi été soutenus-es, par exemple, pour la création d'une installation solaire, la réalisation d'un certificat énergétique cantonal des bâtiments, l'achat d'un vélo électrique ou encore l'installation d'une borne de recharge électrique.

Pour plus d'information sur la nouvelle édition du programme, rendez-vous dès le 1^{er} janvier 2023 sur www.pully.ch/ecowatt.

TRAVAUX

RUE DE LA POSTE, AV. SAMSON REYMONDIN
ET SENTIER DU LYCÉE : POINT DE SITUATION

Les travaux de mise en séparatif, de renouvellement de la conduite d'eau potable et du réseau électrique au sentier du Lycée ont pris fin en juin 2022 avec la création d'un nouvel escalier et l'aménagement

de belles plantations en bordure de cet itinéraire piéton avec vue sur le Léman. Au centre-ville, d'importants travaux de mise en séparatif et de renouvellement des réseaux ont été réalisés aux rues de la Poste, de la Gare et Verdaine ainsi qu'à



l'av. Samson Reymondin. Ils laissent place aujourd'hui à de nouveaux espaces piétonniers où le bitume au caractère impersonnel et routier a été remplacé par du pavage en grès suisse et des bordures en granit d'Italie. Les espaces verts réalisés au mois de novembre embellissent quant à eux l'entrée en Ville de Pully depuis Lausanne ou Lutry.

A la rue de la Poste et à l'av. Samson Reymondin, ce sont environ 65% des travaux qui ont déjà été effectués. Ils s'achèveront dans le courant du 2^{ème} semestre 2023 lors d'une ultime étape à la rue du Nord. La pose des revêtements définitifs sur la chaussée, qui marquera la fin complète des travaux, sera exécutée au cours du 1^{er} semestre 2024 comme prévu initialement.

La Direction des travaux et des services industriels est très satisfaite du rendu de ce projet qui se déroule selon la planification établie. Elle a par ailleurs tout mis en œuvre afin qu'une quarantaine de places de stationnement restent accessibles en tout temps pendant les travaux. Actuellement, 17 d'entre elles sont disponibles dans les nouveaux espaces aménagés.

PORTRAIT

FRANÇOIS CHAVANNE
UNE VIE POUR LE BOIS MASSIF

Dans son atelier de la route de Vevey, François Chavanne est dans son royaume. L'œil se perd tant il y a à regarder, entre les travaux de petite menuiserie en train d'être réalisés, jusqu'aux pièces plus importantes, en passant par des planches de bois d'absolument toutes les tailles, et bien sûr, une foule d'outils.

Avant de s'y établir, en 1995, il a eu son premier atelier aux Anciens Moulins. Mais c'est surtout de la maison familiale dans laquelle il est né, en 1935, dans le quartier de «Gai cottage» dont il parle avec émotion, photos d'époque à l'appui. Une vie de village, avec les bandes de copains, les bandes avec lesquelles on se bagarre, les baignades au lac, la pêche, le foot chez les juniors, les balades en montagne le week-end... Une vie simple et savoureuse. Les Chavanne y vivront jusqu'au milieu des années 60, puis devront déménager pour faire place nette: la STEP va être construite sur cette zone (elle sera inaugurée en 1969).

François Chavanne a fait toutes ses écoles à Pully puis son apprentissage de menuisier chez M. Hertzig au chemin des Cerisiers. Une autre voie l'aurait-il tenté? Il raconte en riant cette anecdote dont la

cruauté semble d'un autre temps: ce qui est sûr, c'est qu'il aimait les travaux manuels à l'école. Hésitant d'abord avec le métier de serrurier il effectue, pré-adolescent, un stage, toujours à Pully, chez M. Leroy. Lors de son premier jour, on lui demande d'aller chercher la ferraille dehors. Il gèle à pierre fendre: sans gants, il se colle bien évidemment les doigts sur le métal, sous les rires de ses collègues... Il s'est dit que cette ambiance ne lui convenait pas.

En vérité, il l'avoue bien volontiers, il préfère travailler seul, et n'a du reste jamais eu d'apprenti. A ses côtés, uniquement de la compagnie choisie: son fils Fabien et un ouvrier. Et lorsque le travail les dépasse, on fait appel aux copains menuisiers, qui viennent donner un coup de main. A Pully, on lui doit nombre de réalisations, dont notamment le travail de réfection de Verte-Rive, ou celui de l'église du Prieuré après l'incendie de 2001: escaliers, barrière, fenêtres, bureau... Il se souvient avec émotion d'être allé voir comment on coulait la



nouvelle cloche, en Suisse allemande, avec l'architecte en charge de la rénovation. Un moment magique, gravé dans sa mémoire. Parmi ses réalisations d'envergure, la plus importante est probablement celle de la gare de Montreux, pour laquelle il a réalisé toutes les fenêtres. Mais il a aussi beaucoup travaillé avec la CGN, réalisant toute la petite menuiserie sur Le Montreux (cave à vin, guichet, fenêtres...). Il a aussi œuvré à la restauration de La Vaudoise.

Et aujourd'hui, manie-t-il encore la scie? Plus du tout. Il laisse cela à son fils. Mais il gère toute l'administration et surtout, il se déplace chez ses clients pour prendre les mesures et imaginer les projets. C'est ce qu'il préfère: «parler avec les gens». La retraite se profile, mais François Chavanne veut continuer à travailler le plus tard possible. «Je n'aime pas sortir, je n'aime pas les vacances, moi!» rigole-t-il. On lui souhaite donc de continuer à embellir les appartements et les maisons de Pully et d'ailleurs le plus longtemps possible.



MOBILITÉ

2023: SUBSIDES AUX ABONNEMENTS TL DOUBLÉS

Consciente que la situation financière des personnes moins aisées se péjore en raison de la crise économique, la Municipalité de Pully doublera sa participation aux coûts de l'abonnement TL pour les bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI (PC).

Dès le 1er janvier 2023, la participation mensuelle de la Commune pour les abonnements (zones 11 et 12) s'élèvera à CHF 30 par mois, payables en juin et en décembre.

Informations: Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique. Av du Prieuré 1, 1009 Pully. 021 721 31 65

CULTURE

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA VOIRIE: VIVEMENT 2023!

Pour la reprise hivernale 2023, la programmation du Café-Théâtre de la Voirie sera principalement dédiée au théâtre et à la chanson. La troupe des Arts en Scènes présentera « Les états d'âmes de Karen » les 21 et 22 janvier 2023. Ce spectacle retrace l'histoire d'une metteuse en scène et comédienne passant du rire aux larmes dans une mise en scène où personnages et décors évoluent autour d'elle. La Cie Cabaret Non Conforme présentera ensuite son prochain spectacle: « Mission Impossible au Musée » du 25 au 29 janvier et du 2 au 5 février 2023. La compagnie réunit des danseuses-chanteuses de tous âges, dans une ambiance gaie, amicale et créative! Le Café-Théâtre honorera ensuite la semaine de l'amour du 14 au 19 février avec trois spectacles d'Anna Yva. Ses spectacles, basés sur le couple, aborderont différents thèmes autour de la St-Valentin. Le Quatuor Bocal présentera son spectacle « La Soirée » les 23, 24 et 25 février. Une vaudoiserie touchante, musicale et comique autour de la vie d'une société chorale, de l'engagement bénévole et du prix du billet de tombola.

Infos et billets: www.theatredelavoirie.ch

BUDGET 2023

Le budget 2023 présente un important excédent de charges (déficit) de CHF 14'438'500.00. Les difficultés financières que traverse actuellement Pully ne sont pas le fait d'une quelconque mauvaise utilisation des moyens mis à disposition, mais plutôt de facteurs extérieurs échappant à tout contrôle de la part de la Ville.

Malgré des objectifs très contraignants fixés par la Municipalité concernant les charges maîtrisables, à l'ensemble des Directions composant l'administration communale, le budget 2023 présente un déficit important ainsi qu'une marge d'autofinancement largement négative.

Total des charges CHF 187'672'600.00
Total des revenus CHF 173'234'100.00

Excédent des charges CHF -14'438'500.00

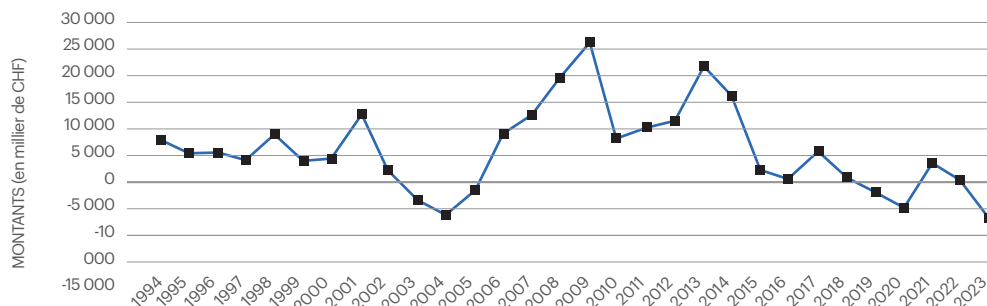
Ce mauvais résultat s'explique essentiellement par la forte augmentation du coût de l'énergie, par la pénurie sur les matières premières, par l'inflation qui progresse de manière importante, par des charges liées à la péréquation en progression et par une forte progression de la participation au financement des transports publics urbains. Sans ces éléments indépendants de la volonté de la Municipalité, Pully aurait été en mesure de présenter un budget 2023 largement excédentaire, avec une marge d'autofinancement permettant de financer la totalité de ses dépenses d'investissements. Il s'agit donc bel et bien d'un déficit structurel, dont les causes sont externes à la gestion intrinsèque de la Commune.

MARGE D'AUTOFINANCEMENT NÉGATIVE, QUE CELA SIGNIFIE-T-IL ?

L'estimation de la marge d'autofinancement est négative d'environ CHF 6.6 mios. Si cette prévision se réalise, Pully ne sera pas en mesure de financer l'entier de son ménage courant par des revenus. De plus l'entier des investissements consentis durant l'année 2023 devra être financé par des emprunts. Dans ces conditions, la dette devrait progresser rapidement et se situer aux alentours de CHF 170.0 mios au 31 décembre 2023, soit une progression de l'ordre de CHF 25.0 mios rien que pour l'année 2023.

De plus, une partie des emprunts contractés devra un jour être remboursée. Or, un tel scénario n'est envisageable qu'avec un retour à des marges d'autofinancement largement positives et supérieures aux dépenses nettes d'investissement de la Ville. Pour ce faire, sur la base du budget 2023, il faudrait une amélioration de résultat de l'ordre CHF 25.0 mios. Un tel redressement n'est malheureusement pas possible sans des suppressions de prestations non obligatoires et/ou une augmentation des recettes fiscales (augmentation du taux d'imposition communal).

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au budget 2023



DES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES

L'examen complet et détaillé du plan des investissements de la Ville pour la période 2022 à 2026 montre qu'elle n'aura pas d'autre choix que de consentir à d'importants investissements, liés à des obligations légales (besoins scolaires ou structures d'accueil de l'enfance), ou imposées par des impératifs de vétusté des infrastructures communales (réseaux, entretien du patrimoine, infrastructures de transports

publics). La liste des objets concernés est en réalité pratiquement incompressible et représente un montant planifié de l'ordre de CHF 30 mios par année. Il faut néanmoins relever que ce programme d'investissement a aussi des impacts très positifs sur le plan économique, notamment en faisant travailler des entreprises majoritairement locales ou nationales, ou encore en développant l'attractivité de la Ville.

Comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2023 et le budget 2022 (en CHF)

INTITULÉ	BUDGET 2023	BUDGET 2022	ÉCARTS	ÉCARTS (EN %)
Autorités et personnel	32'232'200.00	30'925'500.00	1'306'700.00	4.2%
Biens, services et marchandises	30'995'200.00	22'443'100.00	8'552'100.00	38.1%
Aides et subventions	6'641'200.00	6'796'900.00	-155'700.00	-2.3%
Total des charges maîtrisables	69'868'600.00	60'165'500.00	9'703'100.00	16.1%

DES COMBATS POUR RETROUVER L'AUTONOMIE

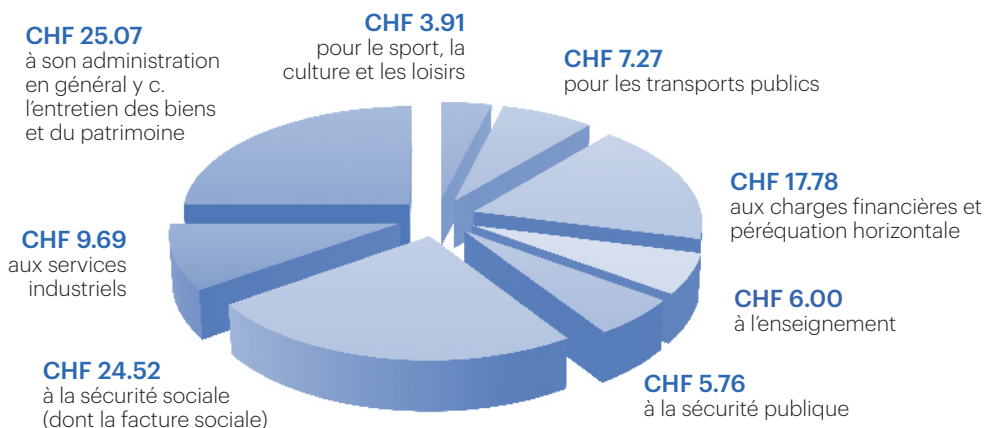
La Municipalité continue de faire entendre sa voix auprès des autorités cantonales. En effet, après le rejet du recours auprès de la Cour de Droit Administratif Public (CDAP) contre les décomptes finaux des péréquations pour les années 2019, 2020 et 2021, la Municipalité a fait recours auprès du Tribunal fédéral (TF), dont l'arrêt est attendu dans les mois prochains.

munes Vaudoises - UCV et Association de Communes Vaudoises - AdCV), dans le délai d'une année. La Municipalité cherchera à être associée à l'élaboration de ce contre-projet, afin que la situation de la Ville de Pully soit entendue.

De plus, après l'aboutissement de l'initiative « SOS communes », le Conseil d'Etat a choisi d'élaborer un contre-projet à l'initiative en partenariat avec les associations de communes (Union des Com-

L'issue de ces différentes démarches pèsera incontestablement sur la situation financière de la Ville. En cas de succès, même partiel, ses finances pourraient notablement s'améliorer, ce qui permettrait d'envisager les futurs investissements nécessaires au développement de la Ville avec plus de sérénité.

En 2023, chaque fois que la Ville de Pully dépensera CHF 100.00, elle consacrera





PULLY-PLAGE

COMPTE RENDU D'UNE SAISON EXCEPTIONNELLE

150'000

c'est le nombre de personnes qui ont profité de la piscine de Pully-Plage durant l'été 2022, approchant ainsi le record absolu de 2003, qui est établi à 162'000 entrées. Durant tout l'été, des températures caniculaires et une météo sèche ont permis d'atteindre ce chiffre remarquable. Cette excellente fréquentation montre l'attachement des habitantes et habitants de Pully et de ses environs à cette infrastructure exceptionnelle. Pully-Plage reste un lieu particulièrement prisé par les familles, les seniors

et la clientèle sportive. Afin d'améliorer le service à la clientèle, un nouveau site internet (piscines.pully.ch), dédié spécifiquement aux piscines pulliérans, a été mis en ligne et permet de commander son abonnement facilement. Cette démarche s'inscrit dans la prestation Pully smartcity.

L'ouverture de la piscine de la Vaudoise Arena n'est pas directement liée à l'exploitation de Pully-Plage, mais cet événement a permis de proposer un nouvel abonnement annuel. En effet, notre clientèle a dorénavant la possibilité de bénéficier des piscines régionales ouvertes et cou-

vertes de Pully, Prilly, Renens, Lausanne et de la nouvelle piscine de la Vaudoise Arena, pour un prix annuel de CHF 360. Enfin, une rénovation complète de Pully-Plage (qui a plus de 45 ans de service) est en cours d'étude. Dans ce but, le Conseil communal a alloué à la Municipalité un crédit d'étude permettant de débiter les premières réflexions sur l'avenir du site. Les principaux mandataires de ce vaste projet ont été désignés et travaillent à un rythme soutenu. Un préavis sera présenté au Conseil communal en 2023. Les travaux, quant à eux, pourraient débiter dans le meilleur des cas à l'automne 2024.

MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DE LA VILLE DE PULLY

Pour prévenir une pénurie d'énergie cet hiver, la Municipalité de Pully a adopté différentes mesures. Certaines seront appliquées dans l'espace public, d'autres au sein de l'administration et du parc locatif communal. La Municipalité de Pully, à l'instar de nombreuses communes vaudoises, souhaite mettre tout en œuvre pour éviter des rationnements ou des délestages cet hiver. Une cellule de crise réunissant la Municipalité, les chefs de service et la déléguée à la communication a été activée début octobre et travaille activement à limiter les risques de pénurie, établir les scénarios possibles en cas de contingents et de délestages et prévoir les plans de continuité.

Les mesures suivantes ont notamment été prises, depuis le 31 octobre dernier :

- Abaissement des températures dans les bureaux et ateliers de l'administration, les écoles, les salles de sport, la piscine couverte et le parc locatif communal ;
- Sensibilisation du personnel de l'administration et des locataires des immeubles appartenant à la Commune sur les bonnes pratiques à mettre en place, au travail et/ou à la maison ;
- Sensibilisation de la population et des commerces via les canaux de communication habituels ;
- Organisation de séances d'information pour la population, les petites entreprises et les gros consommateurs (renseignements sur www.pully.ch/penurie) ;
- Extinction des monuments et bâtiments (Prieuré, Théâtre de l'Octogone, église de Chantemerle, Musée, sculpture et fontaine du quai Milliquet, etc.) et de certains parcs et cheminements.

Conformément aux recommandations cantonales, l'éclairage public sera maintenu, pour des motifs de sécurité. Du fait de sa très faible consommation, équivalente à celle d'un ménage sur un an, l'éclairage de Noël sera maintenu afin de préserver un esprit de fête au centre de la ville. Cette liste est non exhaustive. Elle pourra être adaptée en fonction de l'évolution de la situation ou des recommandations cantonales ou fédérales. La Municipalité remercie toutes les habitantes et tous les habitants de Pully de leur engagement, qui nous évitera, nous l'espérons, de devoir appliquer plus tard des mesures plus contraignantes.

AGENDA

FERMETURE DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Du vendredi 23 décembre 2022 à 16h00 au mardi 3 janvier 2023 à 7h30
Poste de Police ouvert
24h/24h, 021 721 33 11

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL EN 2023

22 février, 20h
22 mars, 20h
26 avril, 20h
24 mai, 20h
21 juin, 18h

FERMETURE DE LA PISCINE COUVERTE

Du mercredi 21 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023

CAVE DE PULLY

Ouverture tous les jeudis de 17h à 20h
Informations sur cave.pully.ch

MUSÉE D'ART

EXPOSITION AUGUSTE VEILLON.
VOYAGES AU FIL DE L'EAU
Du 10 mars au 18 juin 2023
Informations sur www.museedartdepully.ch

BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Dans cette rubrique sont passés en revue des objets importants des dernières séances du Conseil communal de Pully.

ACQUISITION ET INSTALLATION D'AFFICHAGES NUMÉRIQUES FRONTAUX (ANF) DANS LES BÂTIMENTS SCOLAIRES

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau Règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires du 29 avril 2020, la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a adressé aux Communes un courrier par lequel elle relève la nécessité de procéder à l'installation d'équipements d'affichage numérique frontal (ANF). Un préavis sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'130'000 TTC destiné à financer l'achat et l'installation d'écrans de 86 pouces et de leurs supports pour un affichage numérique frontal dans 145 salles des collèges de Pully destinés à l'éducation numérique des élèves de 1H à 11H a ainsi été présenté au Conseil communal. En date du 2 novembre dernier, celui-ci a accepté par 47 oui, 31 non et 2 abstentions un amendement ramenant ce crédit à CHF 590'000 TTC pour équiper dans un premier temps les classes du secondaire.

ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2023

C'est aussi le 2 novembre que le Conseil communal a accepté l'arrêté d'imposition pour l'année 2023. En 2022, le taux moyen de l'ensemble des communes vaudoises était de 68 points. A 61 points, Pully avait le taux le plus bas des villes du Canton, aux côtés de Gland et Nyon, également en fin de classement. De surcroît, et c'est un fait connu, la marge de manœuvre des communes vaudoises diminue et rend les finances communales plus sensibles aux variations des recettes fiscales. Cependant, la population pulliérane a clairement refusé, en 2020, la proposition d'augmentation du taux d'imposition communale par 71 % des voix. Même si la Municipalité regrette cette décision, elle n'a pas d'autre choix que d'entendre la décision prise par les Pulliérans et les Pulliérans. De plus, la Municipalité est d'avis d'attendre le jugement du Tribunal fédéral sur le recours déposé par Pully et 12 autres communes contre le décompte final des péréquations pour 2019 et le sort qui sera réservé à l'initiative « SOS Communes » avant de proposer une quelconque modification de la fiscalité communale. Et comme une nouvelle législature vient de commencer, il est préférable de laisser une marge de manœuvre pour les prochaines années où l'on sera en possession de plus d'informations sur l'évolution de la participation de Pully au financement des charges péréquatives. Dans ces conditions, la Municipalité a donc proposé de maintenir tous les autres éléments identiques à ceux figurant dans l'arrêté d'imposition pour l'année 2022, voté par le Conseil communal.

JEUNESSE

ESPACE JEUNES : C'EST OUVERT !

Suite à la finalisation de la réfection des locaux, Espace Jeunes a ouvert ses portes le 2 novembre dernier et accueille depuis lors les jeunes de 12 à 18 ans à l'avenue du Prieuré 4 à Pully. Ouvert dans un premier temps les mercredis de 12h à 18h, les jeudis de 12h à 14h et les vendredis de 12h à 14h et de 16h à 18h, les périodes d'ouverture évolueront progressivement jusqu'à la fin de l'année 2022. Dès le 1er janvier 2023, les ouvertures seront quotidiennes durant les périodes scolaires.

A midi, les jeunes peuvent venir pique-niquer, cuisiner et manger ensemble. Espace Jeunes propose divers jeux tels que le baby-foot, le billard, le ping-pong ou encore de nombreux jeux de société. Les jeunes peuvent venir simplement passer du temps à discuter, jouer ou encore créer de nouveaux projets. L'accueil est libre et encadré par une équipe professionnelle d'éducation et d'animation.

Outre les activités d'animation, le centre délivrera des prestations en matière de prévention par le biais d'ateliers et/ou d'entretiens individuels.

L'équipe communiquera sur le développement de ses activités futures sur le site de la Ville de Pully mais surtout sur les réseaux sociaux et notamment sur Instagram.

Toute l'équipe d'Espace Jeunes est heureuse de pouvoir accueillir les jeunes dans ses locaux tout neufs et se réjouit de développer avec elles et eux des projets qui leur correspondent. N'hésitez pas à faire circuler la nouvelle autour de vous pour faire connaître ce lieu au plus grand nombre.

Rens. : Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique, Mme d'Auriol, espacejeunes@pully.ch

